



Compte-rendu n°60

Conseil de Communauté du 8 décembre 2011 à 18 heures

Nombre de délégués : - En exercice : 38 - Présents : 34 - Votants : 37 puis 38

Présents : Ms André LESTRADE, Ernest MAURY, Georges FAUREL Serge DOUMERC, Gérard GARRIGOU, Alain DELVERT, René JARDEL, Charles DELPY, Fabien LESAGE, Gilles LIEBUS, Jean-Luc BALADRE, Lucien DELPEYROUX, Philippe MOURAUD, Michel MIRAS, Gérard BLANC, Luc DELNAUD, Pascal JALLET, Daniel QUEVA, Olivier HYVERT, Jean-Claude LAVAL, Robert POUGET, Christian TERRIEUX, Bernard HUTIN, François THOMAS, Pierre MACHEMY, Guy COUGNOUX.
Mmes Martine BUFFAROT, Jeanine HIRONDE-BONNET, Magali SOURNAC-LIVENAIS, Nathalie SOULIE-CLEDEL, Carole MARCHI, Fabienne KOWALIK, Corinne HAYAT, Michelle PERROT.

Pouvoirs : M. Régis VILLEPONTOUX à M. Philippe MOURAUD
M. Erick CAMPOT à M. Gilles LIEBUS
M. Rabie JAOUAD à Carole MARCHI

Excusé : M. Thierry LAVERDET qui a demandé à M. CHAMPAGNAT de le remplacer.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du conseil de communauté du 26 septembre 2011*
- *Ajustements financiers (virements de crédits, régularisation dette francs suisses)*
 - *Convention médecine préventive avec le CDG 46*
 - *Validation des attributions de compensation*
 - *Avenant Travaux Bâtisse communautaire*
 - *Rapport sur les travaux de la C.D.C.I*
et avis du conseil sur l'adhésion de la commune de Gramat
- *Avis sur le projet SAGE « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux »*
- *Avis sur la note GEDRE « Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau »*
 - *Proposition d'adoption de nouvelles compétences : Culture, Soutien au développement du commerce local*
 - *Travail des commissions et questions diverses*

M. le Président remercie les membres du conseil communautaire de leur présence et M. JALLET de nous accueillir dans la salle du mille clubs de Rocamadour, constate que le quorum est atteint et propose M. LESAGE comme secrétaire de séance. Celui-ci est élu à l'unanimité sauf une abstention, la sienne.

M. le Président souhaitant éteindre, entre autres, toutes les polémiques relayées par la presse indique que la réunion prévue le 28 novembre l'était dans un esprit de régularité et parfaitement légale, la convocation ayant été envoyée dans les délais. De plus il rappelle que le bureau des maires du 21 novembre l'avait entérinée.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès verbal de la séance du 26 septembre 2011

M. LESAGE prend la parole et fait part de la demande de rectification de M. DOUMERC qui souhaite que soit modifiée son intervention au point 8 de l'ordre du jour de la façon suivante :

« M. DOUMERC évoque la possibilité d'acquisition d'un chapiteau qui serait mis à disposition aux communes membres. Il informe l'assemblée que la commune de TEYSSIEU possède des structures de type chapiteaux rallongeables à priori simples de montage. »
au lieu de

« M. DOUMERC évoque la possibilité d'acquisition d'un chapiteau qui serait mis à disposition des communes membres. Il informe que la commune de TEYSSIEU a déjà mis un système de prêt en place sur ce type de matériel. »

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour l'intégration de ce texte et son approbation.

Point 2 de l'ordre du jour : Ajustements financiers (virements de crédits, régularisation dette francs suisses)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un emprunt en francs suisses a été contracté auprès de DEXIA Crédit Local en 2000 pour la réalisation des travaux sur le Parc d'activités intercommunal des Combes. Il indique qu'il convient de constater un gain de change de cet emprunt par rapport à l'année précédente qui s'élève à 692,04 €. Il est également nécessaire d'ajuster le montant du remboursement des intérêts pour 840 € compte tenu de l'augmentation de l'annuité à payer par rapport au tableau d'amortissement prévisionnel de cet emprunt libellé en francs suisses. M. le Président propose d'ouvrir les crédits ci-après :

Pour le gain de change :

OBJET	Augmentation des crédits - Fonctionnement			
	Dépenses		Recettes	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Virement à la section d'invest.	023	692 04		
Emprunt			766/90	692 04
TOTAUX		692 04		692 04

OBJET	Augmentation des crédits - Investissement			
	Dépenses		Recettes	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Emprunt en devises	1643/90	692 04		
Virement de la section fonct.			021	692 04
TOTAUX		692 04		692 04

Pour l'augmentation de l'annuité :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Travaux	605/90	840 00		
Intérêts des emprunts			66111/90	840 00
TOTAUX		840 00		840 00

M. le Président précise qu'une demande de remboursement anticipé a été faite auprès de DEXIA mais au vu de l'échéance du prêt en 2012, la proposition de cet organisme financier n'a pas été retenue.

Accord du conseil à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Convention médecine préventive avec le CDG 46

M. le Président informe les membres que conformément à l'article 108-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine préventive. Il précise que le service de médecine préventive du Centre De Gestion du Lot a la compétence nécessaire pour permettre aux employeurs territoriaux de remplir leurs obligations dans ce domaine. M. LAVAL indique que le CDG 46 propose cette prestation et l'assure depuis longtemps, de plus à un prix attractif et qu'il convient de continuer à travailler avec cette structure. M. le Président propose à l'assemblée d'adhérer au service médecine professionnelle du Centre De Gestion du Lot et de signer la convention correspondante.

Accord du conseil à l'unanimité.

Point 4 de l'ordre du jour : Validation des attributions de compensation

M. le Président rappelle que l'assemblée a décidé lors du conseil du 26 septembre de soutenir financièrement les écoles de sport. Compte tenu de cette nouvelle prise de compétence, la commission d'évaluation des charges qui s'est réunie le 16 novembre dernier a modifié les attributions de compensation. M. le Président cède la parole à M. DOUMERC, Président de ladite commission, qui présente à l'assemblée pour approbation les nouvelles attributions :

	Attributions initiales	Subventions 2010 versées par les communes	Attributions définitives
Lacave	49 017,44 €	260,00 €	48 757,44 €
Lachapelle-Auzac	151 562,63 €	800,00 €	150 762,63 €
Lanzac	- 13 517,59 €	200,00 €	- 13 717,59 €
Le Roc	- 11 696,93 €	- €	- 11 696,93 €
Mayrac	- 5 305,61 €	400,00 €	- 5 705,61 €
Meyronne	- 5 038,18 €	400,00 €	- 5 438,18 €
Pinsac	64 332,62 €	480,00 €	63 852,62 €
Rocamadour	203 025,30 €	400,00 €	202 625,30 €
Saint-Sozy	- 4 346,42 €	850,00 €	- 5 196,42 €
Souillac	826 047,75 €	8 410,00 €	817 637,75 €

M. DOUMERC indique que les attributions définitives n'ayant posées aucun problème, la commission les a validées à l'unanimité.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Point 5 de l'ordre du jour : Avenant Travaux Bâtisse communautaire

M. le Président présente à l'assemblée un avenant concernant le projet d'aménagement du bâtiment qui jouxte les bureaux de la communauté. Ainsi, il indique que la création la salle de visioconférence nécessitant un câblage spécial, cela engendre une plus value sur le lot électricité de 5.800,60 € TTC. Egalement, afin de permettre aux représentants locaux de la Croix Rouge d'utiliser le sous sol de notre bâtiment pour le stockage et la distribution de vêtements aux plus démunis, l'aménagement du lieu pour le rendre opérationnel nécessite un avenant pour les lots maçonnerie (7.241,48 € T.T.C.), plâtrerie (4.964,49 € T.T.C.), menuiserie (4.489,81 € T.T.C.) et électricité (1.268,90 € T.T.C.) soit un montant maximum de 17.964,68 € TTC (à déduire la prestation initiale des entreprises pour le sous sol). M. le Président rappelle qu'actuellement cette association est hébergée dans des locaux de la commune de Souillac mais compte tenu de son accessibilité difficile (à l'étage de l'Abbaye), des problèmes de sécurité liés au bâtiment et du vieillissement des bénévoles, cette solution ne pouvait perdurer. Il souligne que si nous ne pouvions accéder à cette demande, l'antenne serait transférée à Saint-Céré ou Gourdon. Il précise que ce local serait mis à disposition gratuitement, le mobilier et le rayonnage restant à la charge de l'association.

M. le Président propose :

- de valider et signer cet avenant qui porteront le marché à 150.800,12 € TTC à 174.565,40 € TTC,
- de mettre à disposition ce local à l'antenne de la croix rouge de Souillac.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Mme KOWALIK souhaite connaître la superficie de ce local et si celui sera chauffé. M. le Président indique que la superficie est de 50 m² et qu'il sera bien entendu chauffé. M. LAVAL se félicite de cette solution qui va permettre de recevoir les bénéficiaires et les bénévoles dans de bonnes conditions.

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux de la C.D.C.I. et avis du conseil sur l'adhésion de la commune de Gramat

M. le Président fait part à l'assemblée de la teneur des débats lors de la dernière réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) qui s'est tenue à la préfecture le 21 novembre dernier pour amender le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale.

Après information des évolutions du dossier sur le Schéma Département de la Coopération Intercommunale (S.D.C.I.), M. le Préfet a donné la parole aux représentants des différentes collectivités. Concernant le nord du département, Mme FORESTIER, Présidente de la Communauté de Communes de Haute Bouriane, a fait savoir que les communes membres souhaitent se partager entre la Communauté du Pays de Souillac Rocamadour et Quercy Bouriane. La commune du Vigan avait même envisagé d'intégrer Quercy Bouriane au 1^{er} janvier 2012. Possibilité rejetée par M. le Préfet qui a fait savoir qu'aucun arrêt de périmètre ne serait pris avant juin 2012. M. le Président indique que la C.D.C.I. a pris acte de la demande d'une partie des communes de la Communauté de Communes de Haute Bouriane d'intégrer notre territoire et devrait proposer cet amendement lors de la prochaine réunion du 19 décembre. Il rappelle également que nous avons lancé avec les communautés d'Haute Bouriane et Quercy Bouriane une étude financière concernant cette intégration.

M. REQUIER, Président de la Communauté du Pays de Martel, a indiqué que des négociations étaient en cours avec la Communauté du Haut Quercy Dordogne et qu'il n'était pas contre un rapprochement avec Souillac Rocamadour (la commune de Nespouls ayant également été contactée), et fait état de réticences sur l'élargissement vers Payrac et Gramat. M. PRANGERE, Président de la Communauté du Haut Quercy Dordogne a confirmé cette position. M. MARTIN, Président de la communauté de Padirac, souhaite la création d'un E.P.C.I. sur le seul bassin de vie de Gramat mais la commune de Gramat vient de délibérer pour un rapprochement avec le Pays de Souillac Rocamadour et refuse une fusion sur ce seul périmètre.

M. le Président souligne que des tiraillements se font sentir également sur le département pour ces fusions notamment autour du Grand Cahors. Il précise que M. LAUNAY, rapporteur de la C.D.C.I., a indiqué que malgré les prochaines échéances électorales la loi ne changerait pas.

M. LAVAL confirme les propos du Président sur les débats de la CDCI.

Arrivée de M. CHAMPAGNAT à 18 h 27.

M. le Président conclut en indiquant que chacun essaye de s'agrandir et qu'une concurrence entre les territoires s'est engagée.

M. le Président fait part de la réunion le 7 novembre dernier entre les maires de notre communauté et ceux de Martel. Un seul son de cloche de notre part, des disparités de leurs côtés (le périmètre du futur territoire n'est pas le même pour les membres de la communauté de Martel). Une nouvelle réunion aura lieu le samedi 10 décembre en présence des maires de la Communauté du Haut Quercy Dordogne.

M. le Président indique qu'avec Ms CAMPOT, LAVAL, MAURY, LESTRADE, LAVERDET, ils ont rencontré des élus de la commune de Gramat pour évoquer un possible rapprochement. La commune de Gramat vient effectivement de délibérer favorablement sur cette possibilité.

M. le Président lance donc le débat sur cette extension de territoire.

M. LAVAL prend la parole au nom des élus majoritaires de Souillac et s'exprime en ses termes :

« Lors de notre Conseil Municipal du 7/07/2011, à l'unanimité moins une abstention, a été voté la délibération refusant le projet de schéma présenté par le Préfet et proposant « de continuer et d'approfondir la réflexion et de rechercher un consensus avec les communautés et communes de notre bassin de vie ... ».

Depuis cette date des contacts positifs ont été pris avec des communes du canton de Payrac qui sont effectivement proches de notre bassin de vie et qui ont délibéré en faveur d'un rapprochement avec notre EPCI. Nous avons approuvé la possibilité d'une intégration de ces communes dans notre communauté sous réserve des résultats d'une étude en cours sur les conditions financières de cette opération notamment.

Plus récemment les communes du canton de Martel et Gignac ont souhaité nous rencontrer pour évoquer un rapprochement de même nature. Bien qu'elles n'aient pas encore délibéré sur ce point nous leur avons réservé un accueil positif en raison de leur proximité et d'intérêts communs tels que l'aéroport et la zone d'activité proche.

Toutes ces concertations sont conformes à l'esprit de notre position rappelée en préambule.

Ce qui nous est proposé aujourd'hui est de nature différente.

Nous avons bien noté l'expression de la ville de Gramat d'intégrer notre Communauté et la proximité qui existe entre cette commune et Rocamadour. Ce seul raisonnement basé sur la proximité peut nous conduire, de proche en proche, à aller jusqu'à Souceyrac, c'est à dire à reconstituer plus ou moins le schéma préfectoral que nous avons rejeté. Par ailleurs les préalables que nous avons mis vis à vis des communes du canton de Payrac ne sont pas repris pour ce qui concerne Gramat. Pourquoi deux poids deux mesures ? D'autant que Gramat ne nous semble pas précisément faire partie de notre bassin de vie (sauf pour Rocamadour) et que certaines compétences nous paraissent devoir faire l'objet d'une étude préalable (centre aqua récréatif par exemple). Enfin, lors de la CDCI du 21/11 les discussions et les expressions de M. le Préfet ont mis en évidence plusieurs autres hypothèses pour ce territoire du Causse qui seraient remises en cause si nous figions les limites aujourd'hui.

En conséquence nous trouvons prématurée et peu responsable une prise de décision telle que celle proposée aujourd'hui que nous n'approuverons donc pas. Nous réaffirmons par contre notre volonté de voir notre communauté poursuivre courant 2012 les discussions avec toutes les communes évoquées ci avant sur les bases de notre délibération du 7/07/2011. »

M. le Président s'étonne des propos tenus par M. LAVAL puisque lors de la réunion avec Gramat, il n'avait pas émis d'objections particulières et précise qu'il ne se laissera pas influencer politiquement dans le but d'affaiblir notre territoire au profit d'un autre. M. LAVAL indique qu'il a le droit de changer d'avis et pense qu'il est prématuré de prendre une décision. En effet, il préfère une position d'attente afin de voir comment s'organisent les communes du causse. M. le Président s'interroge : « Doit on attendre ou renforcer notre territoire ? ». Il souligne que les autres collectivités ne se posent pas de questions et cherchent à se renforcer, les intérêts des uns n'étant pas forcément ceux des autres.

M. BLANC rejoint par M. DELNAUD interpellent l'assemblée « Rocamadour fait il partie du bassin de vie de Souillac pour vous ? Doit on vous quitter pour se rapprocher de Gramat ? »

M. le Président indique que nous représentons un territoire pertinent, que nous sommes là pour nos concitoyens et non pour une étiquette politique et les pressions qui en découlent.

M. JALLET intervient et souligne que Gramat est un centre de vie important pour Rocamadour et que la communauté l'a pris en compte puisqu'elle a engagé un partenariat avec les associations sportives, la crèche de cette commune et que nous avons mis en place une politique commune au niveau touristique (membre du syndicat mixte touristique). Il rappelle que fin 2009, la décision d'intégrer le Pays de Souillac pour Rocamadour ne s'est pas faite sur une notion de centre de vie mais en terme de stratégie économique. Il souligne qu'aujourd'hui, sans Rocamadour, quid du syndicat mixte touristique et de l'E.P.I.C. ? L'association de Rocamadour et de la vallée de la Dordogne était un atout indéniable pour cette structuration. Il estime qu'il est nécessaire de se renforcer. Ainsi, une fusion avec Gramat et Martel à laquelle il est favorable permettra de créer un maillon fort s'appuyant sur les axes routiers structurants ex RN 20 et RN 140 (route de la méditerranée) vecteurs économiques importants, ces rapprochements nous permettant de garder une communauté à taille humaine. Il appartiendra aux « communes isolées du causse » de se déterminer pour rejoindre l'EPCI de leur choix. De plus, il met en exergue les similitudes entre Souillac et Gramat concernant la problématique du commerce local (fermeture de magasins) ou l'offre médicale à court terme (départ de médecins à la retraite non remplacés).

M. MOURAUD s'interroge « Qu'est ce qui nous pousse à prendre une décision qui paraît prématurée ? » et étaye ses propos de la façon suivante :

- M. le Préfet repousse de 6 mois le délai pour arrêter le périmètre ce qui nous laisse 6 mois de plus pour réfléchir,
- Une étude financière a été lancée pour Payrac, pourquoi pas Gramat surtout que le centre aqua récréatif présenterait un déficit annuel de 70.000 €,
- L'avis de Martel sur ce rapprochement devrait être demandé, l'accord pour la venue Gramat pouvant faire échouer le projet avec Martel,
- Un rapprochement Souillac Martel pour commencer serait plus opportun avant l'intégration de Gramat compte tenu de notre implication commune dans le parc d'activités du Haut-Quercy.

M. le Président prend acte de ces propos en regrettant que la notion de développement économique n'ait pas été abordée. Il rappelle à M. MOURAUD qu'ayant quitté la communauté pendant quelques années, il a laissé à celle-ci payer la zone de Bramefond.

M. le Président indique que Martel ne doit pas nous imposer un périmètre ou des compétences et rappelle que les communes membres du Pays de Martel ont des avis divergents sur le périmètre d'un nouveau territoire, certains maires étant même réticents sur la présence de Rocamadour dans notre structure et sur l'importance de l'activité touristique (rapprochement vers Gramat-Padirac pour l'un, vers Nespouls pour d'autres, vers la communauté du Haut Quercy Dordogne ou encore vers le Pays de Souillac Rocamadour). Il précise qu'en effet, une étude est à réaliser avant un avis définitif mais qu'il s'agit aujourd'hui de prendre une décision de principe afin de marquer une identité forte.

Quant à l'aspect financier, M. LIEBUS présente et commente deux tableaux comparatifs (documents en annexe). Le premier, présente les nouvelles bases fiscales des collectivités du nord du Lot. Leur comparaison nous permet de comprendre où se situent les enjeux de « mariages » entre communautés compte tenu de la richesse des uns et des autres, De même si nous devons nous rapprocher que de Martel, nous représenterions 62 % de la richesse fiscale (tableau 2). Ainsi, et dans le cadre du financement du Parc d'activités du Haut Quercy (13 % pour Martel et 10 % pour nous sur financement résiduel de 50 millions d'euros), une telle fusion conduirait les contribuables du Pays de Souillac Rocamadour à payer 821 € par habitant au lieu de 580 €. A l'inverse, les contribuables du Pays de Martel ne payeraient que 732 € par habitant au lieu de 1077 €.

M. le Président propose d'améliorer le texte de la délibération en incluant la consultation d'un bureau d'études comme pour la venue de Payrac.

M. JALLET confirme qu'il s'agit d'une délibération de principe sans engagement définitif de notre part mais fait part de son attachement à la venue de Gramat.

M. DOUMERC prend la parole et rappelle que sa commune n'était pas favorable au grand territoire et que le bureau des maires avait mandaté Gilles LIEBUS pour prendre contact avec Padirac et Gramat. Il confirme son accord sur le périmètre en débat ce soir y compris un élargissement vers Martel mais se montre fermé pour Haut Quercy Dordogne.

M. MACHEMY intervient : « Nous avons changé d'époque, la notion de bassin économique doit se substituer à celle de bassin de vie et abonder. Il ne s'agit pas d'un mariage d'amour mais de raison. Selon lui, les élus auront la tolérance de passer au-delà des visions partisans et que plus on sera unis, plus on sera forts. »

M. MOURAUD indique que nous sommes tous d'accord sur le fait que la communauté de communes doit se renforcer mais en délibérant favorablement à la venue de Gramat, nous risquons de perdre le canton de Martel, et qu'il faut en mesurer les risques.

M. MAURY rappelle que lors de notre rencontre avec le Pays de Martel, il est apparu une désunion complète sur les possibilités de rapprochements y compris avec le Pays de Souillac Rocamadour. M. le Président abonde en ce sens et souligne qu'ils ont d'abord contacté la commune de Nespouls.

M. JALLET reprend en mettant en garde sur le fait de ne pas oublier aujourd'hui Gramat dans l'éventualité d'un changement d'avis de Martel...

Mme KOWALIK estime que Martel joue « la danseuse » depuis longtemps. Doit on prendre des gens qui souhaitent venir ou des indécis ?

M. MOURAUD rappelle qu'à une époque Gramat était prêt à aller avec tout le monde.

M. LESTRADE souligne qu'en 2007 lors du projet de fusion Martel, Souillac, Vayrac, la seule communauté n'ayant pas répondu favorablement était Martel. Reprenant les propos de Mme KOWALIK, il souhaite que Martel se prononce une fois pour toutes.

M. POUGET s'interroge sur le devenir des petites communes du causse situées autour de Gramat. M. LIEBUS indique qu'une communauté devrait se former avec Labastide-Murat.

M. JALLET indique que concernant la communauté de Padirac le dialogue est très difficile.

M. BLANC fait remarquer que Padirac essaie de faire rentrer le plus de compétences possibles.

M. DOUMERC indique que, en tant que membre du groupe de travail « mobilité et déplacements » au niveau du S.C.A.E.S. (Schéma de Cohérence des Aménagements Equipements et Services), nous travaillons dans une logique de territoire avec les mêmes besoins pour Gramat comme pour Souillac, la zone d'attraction qu'est Brive.

M. le Président procède au vote. Accord de l'assemblée à la majorité (23 voix pour (LESTRADE, CHAMPAGNAT, MAURY, FAUREL DOUMERC, GARRIGOU, DELVERT, JARDEL, DELPY, LESAGE, LIEBUS x 2, BALADRE, BLANC, DELNAUD, JALLET, QUEVA, MACHEMY, COUGNOUX. Mmes BUFFAROT, HIRONDE-BONNET, SOURNAC-LIVENAIS, KOWALIK) 13 voix contre (Ms LAVAL, HUTIN, MOURAUD x 2, MIRAS, DELPEYROUX, TERRIEUX, POUGET. Mmes MARCHI x 2, PERROT, HAYAT, SOULIE-CLEDEL) et 2 abstentions (Ms THOMAS et HYVERT).

19 h 24, départ de Ms HUTIN et THOMAS pour une autre réunion.

Point 7 de l'ordre du jour : Avis sur le projet SAGE « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux »

M. le Président indique qu'à l'initiative d'EPIDOR, un SAGE « Dordogne amont » est envisagé des sources de la rivière jusqu'à sa confluence avec la Vézère à Limeuil dans le département voisin soit un périmètre très important qui englobe 9.700 km², 594 communes et 8.930 km de cours d'eau. Il propose d'émettre un avis défavorable à cette proposition et souhaite la création de deux SAGE : le premier Dordogne Massif Central (correspondant à l'unité hydrographique des sources jusqu'à la confluence Cère Dordogne), le second Dordogne Quercy Périgord noir (jusqu'à la confluence avec la Vézère).

Mme KOWALIK demande si le SYMAGE² gère l'ensemble des cours d'eau sur le secteur envisagé. M. le Président répond par la négative.

M. DOUMERC prend la parole en ces termes :
« Tous les horaires et dates de réunions, ainsi que les lieux choisis n'ont permis aucune participation aux délégués et suppléants de Lanzac. Le conseil municipal a jugé qu'au vu des multiples structures visant à l'aménagement de la gestion des eaux de la rivière Dordogne, la commune ne souhaite pas émettre d'avis, mais refuse toutes nouvelles dépenses pour les habitants. »

M. le Président souligne qu'en effet les réunions ont eu lieu hors du département et qu'il a fallu l'intervention de M. le Préfet pour en organiser une en catastrophe à Vayrac. Par ailleurs, M. LAVAL rappelle que le SAGE n'est pas une structure mais un schéma de gestion de la rivière porté par EPIDOR pour ce qui nous concerne.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents sur la délibération, M. GARRIGOU votant contre, messieurs DOUMERC et DELVERT s'abstenant.

Point 8 de l'ordre du jour : Avis du conseil sur la note GEDRE (questionnaire pour la DREAL)

M. le Président indique que les collectivités locales sont saisies afin de faire part de leurs avis sur le renouvellement des concessions hydroélectriques du bassin de la Dordogne dite note GEDRE au travers d'un questionnaire à renvoyer à la DREAL du Limousin. M. BLANC souhaite que ces concessions soient gérées par des entreprises nationales et non étrangères. M. LAVAL demande à ce que soit renvoyé le questionnaire mais de façon personnalisé ou qu'un courrier soit établi en indiquant que nos réponses sont les mêmes que celles du SYMAGE².

Accord de l'assemblée à l'unanimité sur la délibération amendée (M. DOUMERC ne participe pas au vote).

Point 9 de l'ordre du jour : Prise de compétence dans le domaine culturel et économique

- domaine culturel

M. le Président cède la parole à M. LESAGE, président du groupe de travail « culture » pour une prise de compétence dans ce domaine, celui-ci intervient en ces termes :

« Je voudrais rappeler ici que la culture en général et le tourisme culturel en particulier sont des vecteurs de développement économique d'un territoire. Mais au-delà de ce constat, la culture est un service à la population. Dès qu'un événement culturel se produit, cela génère un chiffre d'affaires difficilement quantifiable mais réel, et j'insiste sur le fait qu'une politique culturelle participe à l'attractivité d'un territoire. J'entends déjà certains dire : « tourisme culturel... tourisme culturel »... Je vais vous faire une confidence : c'est grâce à un événement culturel porté par une association Souillagaise : l'Animation du Haut Quercy (participante au festival de jazz en 1974 et 1975), que mon épouse et moi-même sommes venus nous installer ici créant notre propre affaire. C'est sans doute marginal mais....

Concernant cette prise de compétence :

Dans le contexte actuel des regroupements nous devons veiller à ce que toute prise de compétence ne soit pas un obstacle à ceux-ci, car je rappelle qu'une ligne budgétaire doit se trouver en face de cette prise de compétence, et nous y serons vigilants.

Personnellement je ne me satisfais pas tout à fait de cette écriture « à minima » mais comme l'ont rappelé quelques membres de la commission nous avançons pas à pas... Au-delà de cette écriture, une de mes ambitions à terme serait la possibilité de soutenir des actions culturelles d'intérêt communautaire proposées et validées par les membres de la commission. »

M. LESAGE donne lecture du libellé de la compétence :

« Soutien financier aux manifestations culturelles retenues dans le cadre du P.C.T. (Projet Culturel de Territoire) réalisées sur le Pays de Souillac Rocamadour »

M. HAYAT demande comment sera fixé le plafond financier qui n'apparaît pas ce soir, mais évoqué lors des réunions du groupe de travail. M. le Président indique les projets passeront par l'aval du groupe de travail avant proposition pour l'élaboration du budget.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour cette prise de compétence.

- Domaine économique

M. le Président rappelle qu'il avait déjà évoqué l'intérêt de la communauté de communes d'intervenir en faveur du commerce et de l'artisanat au titre de la compétence économique et propose la compétence suivante :

« Soutien financier à l'association intercommunale d'animation et de promotion du commerce et de l'artisanat du Pays de Souillac Rocamadour »

M. le Président indique que les projets passeront par la commission économique pour validation et l'octroi d'une subvention. Les autres associations de commerçants du territoire feraient partie d'ARTICOMM mais s'occuperaient des animations sur leur secteur.

Mme KOWALIK s'étonne car la Présidente d'ARTICOMM et celle de l'association de Saint-Sozy n'avaient l'air d'être au courant. Elle souhaite également que la communauté relance les O.M.P.C.A. (Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux).

Mme HAYAT indique à l'assemblée que ARTICOMM n'a pas présenté les statuts de son association à la mairie de Souillac, ni rencontré les élus. M. BLANC souligne qu'il aurait été logique que l'association se présente. M. le Président précise que cette association est récente et qu'il en a reçu des membres. Il considère que c'est à la commission action économique de travailler sur le sujet et à son Président d'en faire l'information.

Mme HAYAT demande si la communauté apportera un soutien financier et la ville de Souillac la logistique. M. le Président répond qu'en effet il devra s'agir d'un partenariat.

Accord de l'assemblée à la majorité pour cette prise de compétence (6 abstentions : mesdames HAYAT, MARCHI, SOULIE-CLEDEL et leurs pouvoirs).

Point 10 de l'ordre du jour : Travaux des commissions - Questions diverses (rapport annuel SYMICTOM,.....)

- Commission voirie (Président : Thierry LAVERDET)

Programme de voirie

1. Voirie urbaine (184.451,45 € H.T. (Entreprises Marcouly / Devaud))

Meyronne (rue du 19 mars) : 71.788,73 € H.T. (participation communale pour les aménagements qualitatifs : 18.184,00 €)

Souillac (rue de la Recège) : 95.450,40 € H.T. (participation communale pour les aménagements qualitatifs : 33.502,05 €)

Honoraires maîtrise d'œuvre : 16.575,00 € H.T. (Destacamp / Favresse)

Publicité : 637,32 € H.T.

2. Voirie rurale 2011 (125.349,94 € H.T. (Entreprises Marcouly / Devaud))

Travaux : 124.924,92 € H.T. dont

- Souillac (Rue des Ondines),
- Souillac (Accès hôtel de communauté),
- Mayrac (De La Rochelle au bourg de Mayrac),
- Lachapelle-Auzac (Accès pont autoroutier),
- Rocamadour (Accès "les vieilles tours"),
- Pinsac (Lalbarède),
- Lanzac (Virage "La Durantie"),
- Rocamadour (Plateaux traversants au lieu-dit « Les Alix »).

Publicité : 425,02 € H.T.

Programme de point à temps

Les travaux ont été effectués par la S.A.R.L. Bonnassie pour 29.665,58 € T.T.C.

Fournitures d'enrobés à froid

Les communes se servent à la centrale à enrobés de DEVAUD T.P. (4.322,38 € T.T.C.)

Programmation 2012

Visite des voiries intercommunales dans le courant du mois de janvier pour le programme 2012.

Balayage

Les heures de balayage du 1/12/2010 au 30/11/2011 : 783,25 heures soit

- Lachapelle-Auzac : 21 heures
- Lanzac : 3 heures
- Le roc : 1,5 heures
- Mayrac : 5,5 heures
- Meyronne : 3,75 heures
- Rocamadour : 7 heures
- Saint-Sozy : 6,25 heures
- Souillac : 728,25 heures
- Privé (interventions S.S.T., Leclerc, distillerie L. ROQUES) : 7 heures

Heures de balayage depuis acquisition :
Heures moteur : 1.672 heures
Heures travail (facturées) : 1.216 heures

Projet de silo à sel

Construction d'un silo à sel mutualisé (Conseil Général / Communauté de Communes).
Réunion au S.T.R. de Souillac demain matin à 9 heures pour étudier une convention de partenariat.

- **Commission environnement (Président : Ernest MAURY)**

La commission s'est réunie le 29 novembre dernier.

Point « problèmes olfactifs ».

M. MAURY fait part à l'assemblée que la commission a fait le point sur les différents « problèmes olfactifs » recensés dans les communes. Une réunion a été organisée avec la commune de Souillac (Mmes MARCHI et ESPITALIE-DELBOS) pour évoquer les emplacements à améliorer. Les services techniques de la commune ont lancé les travaux d'agrandissement de l'emplacement situé à l'entrée du parc Delmas qui va permettre la suppression de celui de la Place des Toiles.

Réunion « plan et programme de prévention des déchets »

M. MAURY indique que la communauté est partie prenante des groupes de travail concernant la mise en œuvre du plan départemental et du programme local de prévention des déchets. M. MAURY rappelle que cette opération a pour but de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement dont le principal est la réduction de notre production de déchets (baisse de 7 % de 2009 à 2015 soit 26 kg par habitant par an pour le département du Lot). Lors de la réunion du 18 octobre, un premier bilan a permis d'évoquer les différents « gisements d'évitement » possibles et les actions à mettre en place (sensibilisation à la réduction des emballages, à l'utilisation des composteurs, création de « ressourceries »,...). La commission a recensé les acteurs possibles (associations, collectivités, entreprises,...) pouvant participer à ces actions.

Compte rendu visite Saint-Céré,

M. MAURY indique que quelques membres de la commission ont rencontré les services du S.I.C.T.O.M. du Haut-Quercy Dordogne le 18 novembre dernier concernant le système de collecte par colonnes enterrées et semi enterrées.



Colonne enterrée

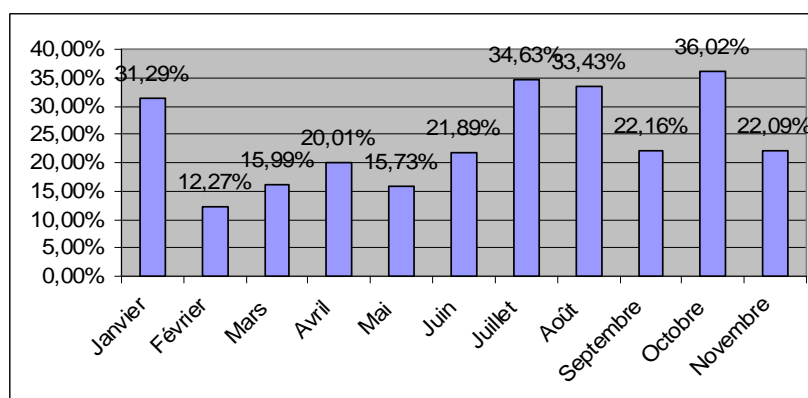


Colonnes semi enterrées

La commission va lancer une étude sur la possibilité d'implantation sur notre secteur.

Caractérisation

M. MAURY indique que la dernière caractérisation a donné un taux de refus de 22,09 %. Il souligne que notre moyenne sur l'année est pour le moment inférieure à celle de 2010 (24,14 % contre 24,69 %) et présente l'évolution du taux de refus sur les onze premiers mois de l'année.



Nettoyage des conteneurs

M. MAURY signale qu'une campagne de nettoyage des conteneurs a été réalisée sur notre territoire par les entreprises Sourzat de Martel. Elle devrait prendre fin début décembre.

Enlèvement des pneumatiques sur Lachapelle-Auzac

M. MAURY indique que 600 tonnes de pneumatiques vont être évacuées en 2012. Il précise, qu'après pression auprès de la Préfecture, le ministère enlèvera le stock « orphelin » soit près de 7.000 tonnes sur les 6 prochaines années. L'association Recyvalor est chargée de cette opération (association financée par l'Etat à hauteur de 20 %, l'éco-taxe et les manufacturiers pour le reste).

A la demande de M. THOMAS, M. MAURY indique qu'il va essayer de faire enlever le stock de pneus sur le site « CANOVA ».

Chemins de randonnées

M. MAURY indique que M. HYVERT et M. MEJECAZE ont présenté un projet de chemin de randonnée au départ de Mayrinhac le Francal (traversant les communes de Rocamadour, Lacave et Meyronne) qui sera évoqué lors d'un prochain conseil. M. HYVERT signale qu'une mise à jour de la signalétique sera à effectuer, en attente de devis.

M. MAURY signale que les services techniques de la communauté et ceux des communes de Lachapelle-Auzac et Lacave procèdent au nettoyage de deux dépôts sauvages près de chemins de randonnées situés sur ces communes.

- *Commission sport (Président : François THOMAS)*

M. THOMAS ayant quitté l'assemblée, M. le Président indique qu'une réunion avec Madame la principale du collège a eu lieu concernant les modalités d'utilisation du gymnase. Afin d'en contrôler l'accès, un système de digicode est envisagé.

- *Groupe de travail « médical » (Président : Gilles LIEBUS)*

M. LIEBUS indique que le groupe s'est réuni le 24 novembre dernier. Concernant la maison pluridisciplinaire, l'A.R.S. (Agence Régionale de la santé) ne nous a pas retenus comme zone prioritaire estimant que nous ne sommes pas dans un « désert médical ». Des kinésithérapeutes, infirmières, radiologue, vétérinaires sont intéressés par la maison médicale, nous nous tournerions vers un pôle public / privé.

L'EPHAD va mettre en place un pôle de consultation de jour « Alzheimer », Mme PERROT doit prendre contact avec eux.

- *Commission économique et touristique (Président : Erick CAMPOT)*

M. CAMPOT étant absent, M. le Président fait le point sur les travaux de la commission. Samedi 3 décembre, le contrat « Grand Site » a été signé dans les grottes de Lacave. M. le Président indique qu'avec la création de l'E.P.I.C., nous assistons à un changement de mentalités (professionnalisation).

M. le Président informe l'assemblée du projet d'agrandissement de la société Brake France route de Martel, bloqué à cause des contraintes imposées par la classification en zone rouge de ce secteur. Une réunion a eu lieu avec les services de l'Etat, dont il faut saluer la réactivité, et la mairie permettant d'apporter des solutions avec la création d'un bassin de rétention. Les possibilités de développement ne seraient plus bloquées.

M. le Président fait part du prochain lancement d'un marché concernant l'aménagement du mamelon sur la zone d'activités du Parc des Combes.

M. le Président signale également que le futur périmètre de la zone commerciale du Pondaillan doit faire l'objet d'une étude sur la faune et la flore.

- **Commission petite enfance (Présidente : Magali SOURNAC-LIVENAIS)**

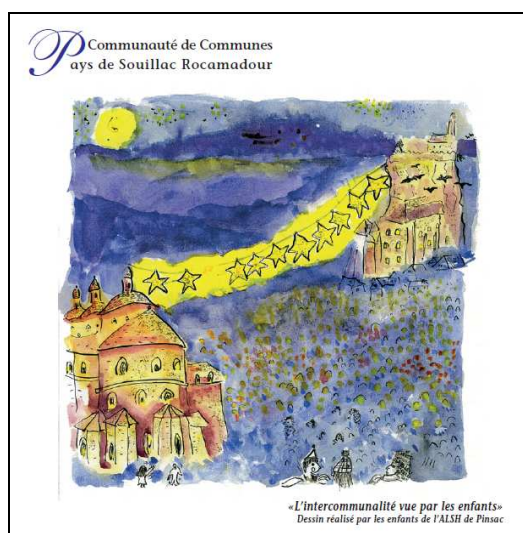
M. SOURNAC indique que M. CORNU, architecte, travaille actuellement sur les plans de modernisation du bâtiment de la crèche « Anim'enfance » à Souillac. Un projet définitif devrait être remis le 15 décembre qui sera présenté à la crèche et au service du Conseil Général pour validation. Les travaux sont espérés au printemps prochain.

Une réunion bilan concernant les R.A.M. a eu lieu au mois d'octobre qui a permis de montrer le satisfecit général.

Une commission d'admission va être organisée dans le courant du mois de janvier.

- **Commission communication (Président : Fabien LESAGE)**

La commission s'est réunie le 17 novembre dernier. M. LESAGE indique à l'assemblée que la commission a validé l'illustration de la carte de vœux et présente le travail de l'association lauréate, l'ALSH de Pinsac.



La commission s'est ensuite attachée à préparer le prochain bulletin dont le dossier central sera consacré aux artisans.

- **Groupe de travail « culture » (Président : Fabien LESAGE)**

M. LESAGE indique qu'une seule réunion (le 8 novembre) a eu lieu depuis le dernier Conseil Communautaire du 26 septembre, consacrée presque exclusivement à la proposition d'écriture de la compétence culture.

Il rappelle qu'entre-temps s'est tenu (le 22 octobre) le 1er forum intercommunal des associations en partenariat avec la ville de Souillac. Dans l'ensemble on a pu noter une satisfaction des participants en n'oubliant pas qu'il s'agissait d'une première, 24 associations ont répondu présent.

Pour le prochain forum, la commission se propose de l'organiser sur une autre commune du territoire ayant une capacité d'accueil adéquat. Compte tenu du fait que la majorité des associations ne sont pas subventionnées par la Communauté, il restera sous gestion communale avec la participation de la communauté comme cette année.

Il signale également que dans le cadre de Babel Gum, programme initié par la ville de Souillac et soutenu par des communes du territoire, s'est tenue le 2 novembre une discussion citoyenne, consacrée au thème "la culture à l'échelle de la Communauté de Communes". On a pu noter un manque d'engouement pour cette rencontre, peu d'élus étant présents (4 communes représentées), malgré un effort important sur la communication (3 mails relayés par la communauté). M. le Président fait remarquer que pour y être présents encore eut il fallut y être conviés et déplore qu'aucune commune contributrice n'ait reçu d'invitation de la part de cette association.

Concernant l'école intercommunale de musique de Souillac et du Haut Quercy soutenue par la Communauté de Communes, M. LESAGE salue l'initiative de son directeur M. ROUQUIE et de ses membres avec l'appui de Mme HAYAT de décentraliser les auditions de fin d'année (décembre et juin) dans les communes de notre territoire. La première aura lieu le samedi 17 décembre à Meyronne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le secrétaire de séance
Fabien LESAGE,